



Code de Vie de l'école Notre-Dame des Vallées

Le code de vie de l'école est la boussole qui guide nos comportements. Évidemment, toutes les situations ne peuvent pas être décrites ci-dessous¹. Les élèves qui démontrent des manquements à ces attentes ou qui ont des comportements inappropriés auront une conséquence selon un processus disciplinaire gradué et selon la gravité, la fréquence ou la nature du comportement.

* Notez bien que chaque enseignant établit des règles de classe et gère les manquements à ces règles (les conséquences peuvent être similaires ou différentes que celles du code de vie de l'école).

	Règles (comportements attendus)	Raisons (pourquoi le faire)
1. Je me respecte	1.1 Je suis habillé(e) selon les exigences de l'école, les activités prévues et la température. (voir code vestimentaire)	- Pour être confortable - Parce qu'il y a des tenues pour sortir en famille, faire du sport, aller à l'école...
	1.2 J'apporte une collation santé.	Pour mieux soutenir mon attention, pour apprendre et bien grandir.
2. Je respecte les autres	2.1 J'écoute les consignes des adultes de l'école. 2.2 Je parle en français à l'école.	- Parce que le travail des adultes est d'être <u>là pour m'aider</u> <u>Pour mieux se comprendre entre nous</u>
	2.3 Je parle avec calme et politesse.	Pour vivre dans un climat agréable

¹ Version 2025-2026

	2.4 J'adopte des comportements positifs et je m'ouvre à la différence. 2.5 Je circule calmement et à voix basse en tout temps. 2.7 Je laisse aux autres ce qui leur appartient et j'apporte les objets perdus à l'endroit désigné.	• Pour avoir de bonnes relations avec les <u>autres</u> • Pour permettre un climat agréable et <u>favorable aux apprentissages</u> • Pour reconnaître que chaque personne a <u>sa valeur, ses forces et ses limites</u> • Pour maintenir de bonnes relations avec les autres
3. Je suis responsable de ma réussite	3.1 Je fais le travail demandé à l'école et à la maison en respectant les exigences de l'enseignant	• Pour apprendre et me donner toutes les chances de m'améliorer • <u>Pour être fier(e) de moi</u> • Pour bien accomplir mon travail • Pour éviter de prendre du retard dans mes apprentissages et favoriser ma motivation scolaire • Pour contribuer à l'esprit de groupe et au sentiment d'appartenance • Pour développer de bonnes habitudes de travail
	3.2 J'utilise le matériel permis en classe et dans la cour de récréation. 3.3 Les jouets de la maison ne sont pas tolérés en classe, aux récréations et lors des sorties.	
4. Je respecte mon environnement	4.1 Je prends soin de mon matériel, de celui qui m'est prêté et de mon environnement.	• Pour éviter le gaspillage et reconnaître la valeur des choses • Pour avoir les outils nécessaires pour bien travailler • Pour garder le matériel et les lieux en bon état
	4.2 Je dépose mes déchets dans une poubelle ou un bac <u>de recyclage</u>. 4.3 Je range proprement mes vêtements et mes bottes aux endroits désignés.	

5. J'agis de façon sécuritaire	5.1 Je suis prudent en tout temps à l'école.	• Pour éviter les accidents et les conflits • Pour prendre soin de moi et des autres • Pendant le dîner, je reste à ma place assignée
--------------------------------	--	---

Code vestimentaire

1. Le port de chaussures appropriées en tout temps à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.
2. Les casquettes, tuques et chapeaux sont laissés dans le casier pour la maternelle à la 4e année.
3. Les vêtements à caractère offensant ou violent sont interdits.
4. Selon la température:
 - *Pantalons de neige*
 - M-2 obligatoires : s'il y a de la neige au sol ou qu'il fait froid.
 - 3e à 6e: ils jugent s'ils jouent dans la neige ou s'il fait froid.
 - *Manteaux*
 - 5 degrés et - : Manteau obligatoire
 - Entre 5 degrés et 10 degrés: Chandails chauds obligatoires
 - 11 degrés et + : Chandail à manches courtes
 - Les élèves de 5e et 6e année décident par eux-mêmes.

J'ai lu ce code de vie et je m'engage à le respecter pour le bien-être et la sécurité de tous.

Signature de l'élève: _____

Signature du parent: _____

Date: _____



Horaire de la journée et calendrier scolaire calendrier scolaire Arrivées et départs Absences et retards Absences le jour d'une évaluation Absences prolongées - règle d'absentéisme Reprises d'évaluations Devoirs Plagiat / Tricherie Bulletins	Sorties de la cour d'école Période du dîner/récréation Casiers Bicyclettes et autres Élève blessé Communication entre l'école et la maison Powerschool Ordinateurs et technologie Visiteurs dans l'école== Plaintes et inquiétudes Transport scolaire	Adaptation scolaire Projet Appartenance Frais scolaires School Cash Matériel scolaire Conseil étudiant Période d'études Date limite pour abandonner "withdraw" un cours Processus disciplinaire Code de vie
--	---	--

Horaire de la journée et calendrier scolaire

Les cours commencent à 8h30 et se terminent à 15h15. Merci d'être à l'heure. Vous devriez avoir tout le matériel requis pour le cours lorsque vous arrivez en classe.

Arrivées et départs

L'arrivée et le départ des autobus sont supervisés par un adulte. L'école ouvre ses portes à 8h25 pour les élèves qui arrivent par leurs propres moyens. Les élèves ne devraient pas entrer dans l'école avant 8h25 à moins d'avoir la permission d'un enseignant.

Absences, absences prolongés et retards

Les parents sont responsables d'aviser l'école avant 9h (la journée même) si l'élève est absent de l'école. Vous pouvez laisser un message sur le répondeur téléphonique en indiquant la date, le nom et le niveau de l'élève ainsi que la raison de l'absence ou envoyer un courriel à ecolendv@francosud.ca.

En cas d'absence non motivée, un message automatisé de School Messenger vous sera envoyé en matinée et en fin de journée.

L'élève qui arrive en retard doit se présenter au secrétariat pour motiver sa présence avant de se rendre en classe. Un billet de retard sera nécessaire afin d'entrer dans la classe. L'enseignant ferme la porte au début du cours. Si la porte est fermée, l'élève doit passer au bureau.

Dans le cas d'absences prolongées ou répétitives, nous vous demandons de communiquer avec le secrétariat afin d'aviser l'école de l'absence.

L'élève demeure responsable de la reprise des travaux, et ce, peu importe la raison de son absence. Tous les travaux et évaluations manqués pendant une absence prolongée doivent être complétés une semaine avant la fin des cours.



L'élève absent doit communiquer avec l'enseignant afin de planifier les échéances des évaluations et des travaux manqués. L'enseignant peut, à sa discrétion, réduire la charge de travail en cas d'absences de longue durée. Au deuxième cycle, les objectifs doivent tout de même être atteints afin que le cours soit crédité.

Absences le jour d'une évaluation

En cas d'absence planifiée et justifiée par les parents, l'élève devrait idéalement prendre des arrangements avec son enseignant avant l'examen. L'élève est responsable de ses apprentissages et doit prendre l'initiative.

Toute absence non justifiée obligera l'élève à faire son examen dès son retour en classe ou au plus tard une semaine après son retour (cela est à déterminer par l'enseignant).

Toutes les évaluations sommatives doivent être écrites à l'école, sous la supervision d'un enseignant ou de la direction. Les téléphones et les écouteurs ne sont pas autorisés dans la salle d'examen.

Reprises d'évaluations

Un élève pourra demander de reprendre une évaluation sommative deux fois pendant l'année scolaire /le semestre pour chaque cours s'il a démontré qu'il a fait des démarches pour améliorer sa compréhension de la matière.

Les actions suivantes peuvent être des preuves de la démarche d'un élève. Celles-ci doivent être approuvées par l'enseignant.

Exemples :

- Participer à des récupérations;
- Refaire des devoirs non compris;
- Présenter un résumé de la matière à son enseignant;
- Compléter tous les travaux et refaire les numéros mal compris;
- Etc.

Devoirs

Les devoirs et l'étude font partie intégrante du concept de réussite à l'école. Les élèves sont responsables d'apporter leurs devoirs (travaux non terminés, projets, etc.) et leurs leçons (études, lecture) à la maison à tous les jours.

Le temps minimum suggéré pour les devoirs et l'étude au secondaire 2e cycle est de **75 minutes tous les soirs**, incluant la lecture personnelle. Les élèves sont responsables de leur apprentissage. La prise de note, la révision et la pratique des concepts enseignés sont essentielles à la réussite.

À noter que les élèves peuvent rester dans la salle de devoirs supervisée tous les lundis jusqu'à 16h15 et qu'un enseignant peut demander à un élève de rester pour faire des travaux manquants.

Plagiat / Tricherie

Un élève qui copie, triche ou plagie se verra dans l'obligation de refaire le travail ou l'évaluation. Ceci inclut l'utilisation de l'intelligence artificielle sans la permission de l'enseignant. Des mesures disciplinaires seront appliquées (communication aux parents, note "incomplet" jusqu'à la reprise) le cas échéant.



Bulletins

- Les élèves du secondaire ont 2 semestres durant l'année et reçoivent 2 bulletins (février et juin). Tous les cours de 7e à 9e année, à l'exception des cours d'options, sont des cours à l'année. De 10e à 12e année, la majorité des cours sont semestrés.
- Des rencontres parents-enseignants ont lieu en novembre et en avril.

Sorties de la cour d'école

Les élèves de 7e à 12e ont le privilège de pouvoir sortir du terrain de l'école. Pour ce faire, leurs parents doivent signer un formulaire annuel d'autorisation de sortie de la cour d'école. Lorsqu'ils sortent de la cour au dîner, ils doivent signer le cahier des départs (à l'aller et au retour).

Période du dîner/récréation

La période du dîner est supervisée et se déroule dans la salle commune et/ou dans les classes. Tous les élèves de 7e et 8e année doivent sortir pendant la première partie du dîner. Tous les élèves dînent à l'endroit désigné pendant l'heure du dîner. Les élèves ne doivent pas manger pendant les cours sans l'autorisation de l'enseignant. Le cours avant ou après l'heure du dîner n'est pas le moment de manger son repas.

Il est permis d'inclure des noix, des arachides en vrac ainsi que du beurre d'arachide dans le dîner des élèves. Les élèves et les parents doivent être conscients que les risques liés aux noix sont toujours présents dans l'école. SANTÉ SÉCURITÉ

Casiers

Dans la mesure du possible, les portes des casiers doivent être fermées et les items personnels ne doivent pas traîner à l'extérieur du casier. Si vous mettez un cadenas sur le casier, veuillez partager votre code avec l'administration.

Bicyclettes et autres

Les bicyclettes doivent être rangées de manière à être verrouillées sur les supports à vélo dès l'arrivée des élèves. L'équipement sportif doit être entreposé dans le casier ou à l'extérieur de l'école. Les élèves doivent toujours porter un casque lorsqu'ils font des activités / sports sur roue. Si l'élève ne porte pas un casque, son vélo/skate/etc. sera confisqué. Notez bien que ces articles ne sont pas de la responsabilité de l'école. L'usage de vélo ou de planche à roulettes est permis dans la voie des autobus durant la journée scolaire. La confection de rampes et de sauts est interdite.

Élève blessé

Lorsqu'un élève se blesse à l'école, les parents sont contactés. En cas d'urgence, le personnel de l'école se réserve le droit de téléphoner aux services ambulanciers. Les parents seront responsables de défrayer les coûts d'ambulance.

Communication entre l'école et la maison

Un communiqué hebdomadaire (Message de la semaine du vendredi) et un calendrier mensuel de toutes les activités du mois sont envoyés aux parents et disponibles sur le site Internet de l'école au

<https://ndv.francosud.ca/parents/horaire-et-calendrier/>. Assurez-vous de les consulter régulièrement pour être au courant de ce qui se passe à l'école.



La communication entre les enseignants et les parents se fait régulièrement par **courriel** ou par **téléphone**. Nous vous encourageons à communiquer avec nous en tout temps.

Powerschool

Portail des parents et des élèves: source d'information pour vous tenir informés de l'assiduité et d'autres informations en lien avec les apprentissages. Les élèves et les parents d'élèves du secondaire pourront également y voir les évaluations sommatives des élèves. [Powerschool](https://francosud.powerschool.com/public/home.html). (<https://francosud.powerschool.com/public/home.html>)

Ordinateurs et technologie

Les élèves du secondaire participent au projet AVAN (Apportez Votre Appareil Numérique). Ainsi, dans le cadre des projets réalisés en classe, ils ont le choix d'apporter leur propre appareil numérique ou ils peuvent louer un appareil numérique appartenant au Conseil scolaire (Chromebook). L'appareil doit être en bon état, avec une batterie qui dure six heures. **L'appareil doit être rechargé à 100% chaque matin et doit être utilisé uniquement à des fins d'apprentissage.**

Les téléphones cellulaires, montre intelligente, airpods et les écouteurs doivent être rangés pendant les heures de cours. Un élève qui utilise son appareil pendant les heures de cours sans la permission de l'enseignant se fera confisquer l'appareil.

À l'école

- Les élèves doivent obligatoirement signer le contrat d'engagement de l'utilisation de la technologie de l'école (contrat AVAN). Ce contrat définit les règles à suivre au sujet de la technologie, d'Internet et des médias sociaux.
- Dans les cas d'une utilisation qui contrevient au contrat AVAN ou au code de vie de l'école, l'élève pourrait se faire confisquer son/ses appareil(s) pour une durée indéterminée.

En classe

- La permission d'utiliser un appareil électronique (ordinateur, cellulaire, tablette, montre intelligente, écouteurs, etc.) est un **privilège** et non un droit en salle de classe.
- Chaque enseignant, suppléant et aide pédagogique détermine quand il autorise l'utilisation ou non des appareils électroniques dans la classe. Chaque élève est responsable d'avoir une technologie fonctionnelle chaque jour et à chaque cours.

Visiteurs dans l'école

Pour des raisons de sécurité, lorsque vous visitez l'école, durant les heures de classe, **nous vous demandons de vous identifier au secrétariat** et de signer le registre des visiteurs.

Plaintes et inquiétudes

Un élève ou un parent qui a une inquiétude devrait communiquer avec l'enseignant concerné. Si l'inquiétude n'est pas réglée, l'élève ou le parent devrait ensuite en parler avec un membre de l'équipe administrative de l'école. La communication doit toujours se faire dans le respect.

Transport scolaire

En cas de retard de l'autobus, contactez la compagnie d'autobus Southland Transportation au numéro sans frais 1-866-962-7100 ou consulter le site internet de Southland : <https://www.myschoolbusmonitor.ca/>



- Chaque élève doit respecter les règlements établis par le conducteur et agir de façon responsable. Vous trouverez une copie du Guide du transport scolaire sur le site internet de l'école, sous l'onglet *Transport*. <http://ndv.francosud.ca/transport/>;
- Les élèves qui dérogent à ces règlements de façon répétitive perdront le privilège du transport en autobus scolaire;
- Les élèves doivent se présenter à l'arrêt d'autobus cinq minutes en avance. N.B. Si l'élève attend à l'intérieur de la maison ou dans une voiture, il n'est pas considéré être à son arrêt et le chauffeur passera tout droit;
- La permission d'utiliser une autre route d'autobus que la sienne n'est accordée que par un membre de la direction ou la secrétaire de l'école (**sous certaines conditions**);
- Pour toutes questions sur les routes, veuillez vous adresser à l'agente de transport du Conseil scolaire par courriel à transport@francosud.ca ou au 403-692-6483.

Adaptation scolaire

L'enseignante accompagnatrice de l'école appuie les enseignants afin qu'ils mettent en place des stratégies pour aider leurs élèves en difficulté. Elle peut aussi rencontrer des élèves individuellement ou en sous-groupe pour enseigner des stratégies. Si vous avez des inquiétudes concernant les apprentissages de votre enfant, veuillez en parler avec l'enseignant concerné et ensuite avec la direction.

Projet Appartenance

Une intervenante du projet est assignée à l'école et présente à toutes les semaines afin de faire, par des interventions universelles, la promotion d'une bonne santé mentale ainsi que la prévention des situations difficiles. Pour en savoir davantage, cliquez sur ce [lien](#). Voici quelques conseils pour [réduire le stress](#).

Frais scolaires

Les frais scolaires **doivent être payés au début de l'année, avant le 30 septembre**. Ils couvrent les coûts relatifs aux sorties, aux activités éducatives et culturelles, aux invités spéciaux, aux cours optionnels du secondaire et à la location d'ordinateurs. Des campagnes de financement pourraient être organisées pour financer d'autres activités parascolaires.

School Cash

[School Cash Online](#) vous permet de payer en ligne les dépenses scolaires comme les frais de scolarité, les excursions, les dîners chauds, les frais de cours à option et autres. ****Nous encourageons les parents qui ont des difficultés financières ou des questions au sujet des frais scolaires à en discuter avec la direction de l'école.***

Matériel scolaire

La liste du [matériel scolaire](#) requis est envoyée au mois de juin. L'élève est responsable de son matériel et doit avoir le matériel nécessaire aux cours.

Conseil étudiant

Les élèves du Conseil étudiant organisent des activités en lien avec les moments forts de l'année scolaire. L'Halloween, Noël, la St-Valentin, la St-Patrick, la journée de la francophonie et autres sont soulignés annuellement. Le Conseil étudiant est élu par les élèves du secondaire.



Période d'études

Les élèves qui ont une période libre et qui restent à l'école doivent être studieux. Les outils technologiques sont donc utilisés à des fins pédagogiques.

Date limite pour abandonner "withdraw" un cours

De 10e à 12e année, les élèves ont 30 jours après le début des cours afin d'abandonner un cours s'ils ne veulent pas que le code "W" (withdraw) se retrouve sur leur rapport académique détaillé (*DAR / Detailed Academic Report*). Un élève peut toujours abandonner un cours après les 30 premiers jours, mais le W restera sur son rapport académique détaillé. Afin d'abandonner un cours, l'élève doit en discuter avec ses parents, l'orienteur et son enseignant. Il devra compléter le formulaire d'abandon de cours.



Processus disciplinaire

Pour tout manquement dans « [les règlements](#) », « [le code de vie](#) » ainsi que les attentes présentées ci-dessus, il est possible de passer par différentes étapes dans le processus disciplinaire. Par exemple, il est possible, dans le cas d'une infraction plus sérieuse, de passer directement au niveau 3. Il est important de rappeler que les principales lois en vigueur en Alberta s'appliquent à l'école comme partout ailleurs.

Niveau 1 : Gestion par l'enseignant ou un membre du personnel

Les enseignantes, enseignants ou l'adulte leur rappelleront les règles une, deux ou trois fois si nécessaire. L'intervention est ponctuelle et a pour seul objet d'attirer l'attention de l'élève et parfois de ses parents sur une situation. Il se peut qu'on demande à l'élève de faire une tâche particulière. Une note est envoyée à chaque fois au titulaire. Le parent peut être avisé.

Exemples: rappel à l'oral des consignes, conséquence directe de courte durée et de circonstance au sein de la classe, changement de place en classe, rencontre de l'élève avec l'enseignant, travail de réflexion, exigence d'une signature des parents, excuses, lettre d'excuses et/ou appel aux parents, retrait d'un article appartenant à l'élève (casquette, appareil électronique, accessoires, ...), etc.

Niveau 2 : Gestion par l'enseignant avec la collaboration de la direction

Brève retenue ou retrait ponctuel d'un droit. L'élève rencontrera l'enseignant et la direction. Le parent peut être averti par écrit ou par un appel. Des mesures d'aide peuvent être mises en place.

Exemples: retenue après la classe, retenue le midi, interdiction d'accès à un lieu, privation d'une sortie, retrait temporaire d'un cours, excuses, lettre d'excuses et/ou appel aux parents etc.

* L'élève qui est retiré temporairement d'un cours doit se présenter au bureau de la direction et l'enseignant fera un suivi par un appel au secrétariat afin d'expliquer brièvement les motifs de l'exclusion, l'heure et le travail à faire. Pour réintégrer la classe au prochain cours, il devra y avoir, au préalable, une rencontre entre l'enseignant et l'élève. *

Niveau 3 : Gestion par la direction

Retenue prolongée ou privation prolongée d'un droit. Il y aura une communication formelle entre les parents et les membres de la direction. Des mesures d'aide doivent être mises en place.

Exemples: retenue répartie sur plusieurs jours de classe, exclusion d'un club ou d'une activité libre, retrait d'un cours sur une certaine période, demande d'appui des services du conseil scolaire pour favoriser les comportements positifs de l'élève, excuses, lettre d'excuses et/ou appel aux parents, etc.

Niveau 4 : Gestion par la direction

Suspension à l'interne ou à l'externe (peut aller jusqu'à 5 jours). Lors d'une suspension à l'externe, les parents assurent l'encadrement de leur enfant à la maison et doivent prendre rendez-vous avec la direction pour réintégrer l'enfant à l'école. Une communication aux parents est obligatoire. Une note par écrit sera aussi envoyée à la maison et une copie de celle-ci sera placée au dossier de l'élève.

Niveau 5 : Gestion par le conseil scolaire.

Le cas de l'élève sera soumis au Conseil scolaire pour une suspension prolongée ou une expulsion de l'école.

Alberta Education définit l'intimidation comme étant:

L'intimidation est un comportement répétitif hostile ou humiliant destiné à nuire, à faire peur ou à infliger de la détresse à autrui et pouvant lui porter préjudice psychologique ou constituer une atteinte à sa réputation. Elle comporte souvent un déséquilibre de forces sociales ou physiques.



Code de vie

Responsabilités de l'élève	Conséquences
1. J'ai la responsabilité d'écouter, d'assurer mon apprentissage et de remettre mes travaux scolaires à temps. Je respecte le droit des autres à apprendre.	Avertissement, travail dans une autre classe, appel aux parents, retenue et rencontre avec la direction.*
2. J'ai la responsabilité de communiquer en français et d'améliorer la qualité de ma langue.	Avertissement, travail dans une autre classe, appel aux parents, retenue et rencontre avec la direction.*
3. J'ai la responsabilité d'être respectueux envers autrui par mon comportement et mon langage. Les élèves se doivent d'être respectueux en tout temps. L'intimidation est interdite.	Avertissement, lettre d'excuses signée, appel aux parents, retenue et rencontre avec la direction. Suspension à l'interne durant la journée. Suspension à l'externe.
4. J'ai la responsabilité de respecter la propriété et la vie privée des autres (le pupitre de l'enseignant, les casiers, salle commune, livres, etc.). Les salles de classe doivent restées telles qu'elles ont été organisées par l'enseignant.	Avertissement et appel aux parents, perte de privilèges (sortir de la cour d'école par exemple).
5. J'ai la responsabilité d'être ponctuel à mes cours et d'être prêt à travailler avec tout mon matériel. L'élève en retard doit se procurer un billet au secrétariat.	3 retards non motivés: appel aux parents, retenue et rencontre avec la direction.*
6. J'utilise adéquatement mes appareils électroniques et la technologie. Je consulte seulement des sites en lien avec les cours. Je respecte le contrat AVAN. Les jeux technologiques ne sont pas autorisés dans l'école pendant les cours. 7e et 8e année: ordinateur interdit pendant les pauses/dîner 9e à 12e année: technologie permise pendant les pauses/dîner sous certaines conditions à la discrétion de l'école	<u>Ordi:</u> 1- surveillance de l'écran, 2- une période, 3-jusqu'à la fin de la journée scolaire <u>Cell. /iPad/iPod/écouteurs:</u> Confiscation: 1- une période, 2-jusqu'à la fin de la journée scolaire



7. Je respecte le code vestimentaire de l'école. Votre habillement doit en tout temps être approprié pour un contexte scolaire. Des vêtements et accessoires présentant des messages prônant toute forme de violence, de sexisme ou faisant la promotion de drogue ou d'alcool sont interdits.	Avertissement. L'élève devra porter d'autres vêtements et/ou faire un appel aux parents afin qu'ils apportent d'autres vêtements.
8. Je m'engage à respecter la loi en m'abstenant de consommer ou de posséder des drogues ou de l'alcool. Il est interdit de consommer et posséder des substances illicites, de fumer/vapoter sur la propriété de l'école. Il est illégal pour toute personne âgée de moins de 18 ans de fumer/vapoter.	Tout élève soupçonné par un adulte d'avoir consommé des substances illicites (drogue et alcool) sera envoyé au bureau pour rencontrer un membre de la direction. Il y aura un appel aux parents et une intervention policière si nécessaire.
8. Je respecte les règlements dans l'autobus, je respecte les autres et l'autorité du chauffeur.	Avertissement, feuille d'infraction d'autobus. À la 3^e infraction: suspension du service de transport (durée à déterminer).

J'ai lu le manuel de l'élève. Je garderai la copie des règlements et du processus disciplinaire dans mon casier afin de m'y référer.

Signature de l'élève: _____ Date: _____